DÉCISION DU CONSEIL

du 24 septembre 2004

portant nomination d'un membre titulaire allemand du Comité des régions

(2005/32/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 263,

vu la proposition du Gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

(1) la décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 [1] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

(2) un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Hans KAISER, portée à la connaissance du Conseil en date du 6 septembre 2004,

DÉCIDE:

Article unique

M. Gerold WUCHERPFENNIG, Minister für Bundes- und Europaangelegenheiten und Chef der Thüringer Staatskanzlei, est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Hans KAISER pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2004.

Par le Conseil

Le président

L. J. BRINKHORST

[1] JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.